




RAVAGEURS SECONDAIRES

Il s'agit d'une catégorie de ravageurs dont les fréquences et dégâts sont plus ou moins nuisibles en fonction des secteurs et des années. **Ainsi, une lutte chimique et ciblée est déconseillée en l'absence d'atteinte du seuil d'intervention.**

Pour limiter les dégâts de ravageurs secondaires, veillez à la mise en place de mesures prophylactiques par exemple :

- ✓ Observer régulièrement vos parcelles et si présence, effectuer des comptages de ravageurs,
- ✓ Favoriser la présence des auxiliaires de cultures qui préservent les ennemis naturels,  Voir la fiche "Faune auxiliaire des vignobles",
- ✓ Maîtriser la vigueur.

1. ACARIOSE

Cette maladie est généralement rencontrée sur les plantiers. Elle nécessite rarement une intervention. Avant tout traitement, faites confirmer le diagnostic sous loupe binoculaire.

En cas de symptômes graves diagnostiqués l'année précédente, intervenir au stade « bourgeon dans le coton » : soufre mouillable à 1 600 g de matière active/hl, en mouillant les ceps à la limite du ruissellement.

Symptômes

Au printemps les pousses sont rabougries avec des entrenœuds courts en zig-zag. En été les feuilles présentent des ponctuations jaunâtres visibles par transparence. En cas d'attaque importante, la feuille entière prend une teinte brun-roux à reflet métallique.

Cette maladie est généralement rencontrée sur les plantiers. Elle nécessite rarement une intervention.



Acariose sur feuille

Ravageur

Calepitrimerus vitis



Acariens jaunâtres avec une forme de cornet à frites

2. ERINOSE

Cette maladie est bénigne et ses symptômes sont facilement observables avec des symptômes très reconnaissables comme des boursouffures sur les feuilles. Les symptômes sont plus visibles au printemps et s'estompent avec la croissance de la canopée.



Erinose sur feuillage



Erinose sur la face inférieure de la feuille



❁ 3. ACARIENS PHYTOPHAGES

Les acariens phytophages peuvent parfois être observés à l'œil nu sous les feuilles et engendrent des piqûres qui endommagent les cellules du limbe.

Ces populations d'acariens sont naturellement régulées par un prédateur naturel, qui est également un acarien : les *Typhlodromus piri*. Pour conserver cet équilibre naturel, il convient d'utiliser des produits phytosanitaires qui respectent ce prédateur.

Symptômes

Le feuillage a un aspect « bronzé »



Aspect bronzé du feuillage

Ravageurs

Il existe des acariens rouges et des acariens jaunes.



Eotetranychus carpini



Tetranychus urticae

Auxiliaire

Les Typhlodromes



Typhlodrome attaquant un acarien jaune



Cochenilles

❁ 4. COCHENILLES

Ce sont des insectes piqueurs suceurs de sève qui transmettent le virus de l'enroulement. Les plus fréquemment rencontrées dans le vignoble charentais sont la cochenille du cornouiller (*Parthenolecanium corni*) et la cochenille floconneuse (*Pulvinaria vitis*).

Les cochenilles sécrètent un miellat où s'installe la fumagine (complexe de champignons qui se développent sur ce support sucré).

On distingue deux types de dégâts :

- **Dégâts directs** : les cochenilles piquent les organes verts et sucent la sève, ce qui affaiblit le cep
- **Dégâts indirects** : les organes atteints se couvrent de fumagine qui constitue une souillure pouvant porter préjudice à la qualité du moût
- **Stratégie de lutte** : Pas de seuil d'intervention défini.

Aucune intervention spécifique contre ce ravageur n'est conseillée.

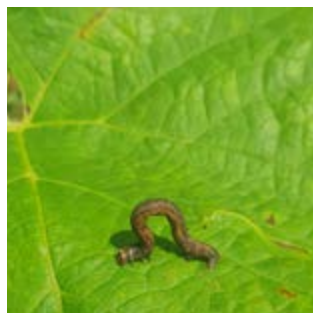
En présence d'enroulement et de cochenilles sur la parcelle, contactez votre conseiller.

❁ 5. MANGE-BOURGEONS

Plusieurs chenilles manges bourgeons sont nuisibles en viticulture : les noctuelles, les boarmies et les chenilles bourruées. Au printemps, elles reprennent leur activité et se nourrissent des bourgeons en phase de gonflement. Leur activité est nocturne.



Bourgeon évidé par une noctuelle



Boarmie



Noctuelle attaquant un bourgeon



Chenille bourruée



Seuil d'intervention : 15 % des ceps avec au moins un bourgeon attaqué

Si l'attaque est localisée sur une zone précise, limiter l'intervention à cette zone avec un produit autorisé, il faut préférer l'utilisation d'une solution de biocontrôle à base de *Bacillus thuringiensis* (autorisé en agriculture biologique) à l'utilisation d'insecticide chimique.



6. SINOXYLONS

C'est un petit coléoptère au corps cylindrique, d'environ 5 mm de long, il pond ses œufs dans des galeries creusées dans du bois mort ou malade.

Dans des vignes jeunes, des attaques importantes peuvent être signalées :

- ✓ Trous d'environ 2 mm de diamètre à la base des bourgeons
- ✓ Les rameaux les plus atteints ne débourrent pas, se dessèchent et se cassent facilement.

Chamont S

La lutte insecticide n'est pas efficace car les adultes sortent rarement des galeries. Il faut éliminer les sarments laissés au sol.



7. PYRALES

Ce sont des chenilles verdâtres, tête brun-noir, assez vives, présentes sur plusieurs espèces végétales.

Elles passent l'hiver sous les écorces et quittent leur cocon de façon échelonnée de la fin mars à la mi-avril. Les chenilles s'installent dans les premières feuilles, qu'elles trouent et rassemblent en paquets. Ensuite, elles poursuivent leur développement en dévorant les feuilles et en agglomérant les inflorescences et les jeunes baies par des tissages blancs ressemblant à de gros glomérules. De mi-juin à mi-juillet (variable selon les conditions climatiques), les chenilles commencent à se nymphoser pour devenir des chrysalides. À partir de mi-juillet : apparition des adultes et des pontes sous forme de plaques couleur vert pomme.

Malgré le caractère spectaculaire des dégâts, ceux-ci ont rarement une incidence sur la récolte, sauf en cas de très forte infestation. Le seuil d'intervention est de **100 % des ceps occupés par au moins une pyrale**.

Les observations toutes les semaines dès le stade 2-3 feuilles étalées sur 25 ceps au hasard dans la parcelle. Bien noter la taille des chenilles, l'efficacité des traitements en dépend.

En cas de dépassement de seuil ce qui est très rare, l'application d'un insecticide de type pré-oviposition (efficacité optimale), peut être envisagée quand les chenilles mesurent de 5 à 10 mm (deltaméthrine, Bacillus thuringiensis, tébufénozide, spinosad, esfenvalerate, spinetorame).



8. ESCARGOTS

Deux espèces d'escargots sont principalement nuisibles en viticulture : *Theba pisana* (petit escargot blanc) et *Cornu aspersum* (escargot petit gris). Ces escargots hibernent au niveau du sol puis montent dans les ceps dès le réchauffement des températures au printemps. Ils sont favorisés par les printemps chaud et humide.

Les attaques en début de saison peuvent provoquer un ralentissement de la croissance voire dans certains cas une destruction totale du feuillage. Il est nécessaire d'agir avant la montée des escargots dans les ceps.

Sur les parcelles sensibles, un piège doit être mis en place pour évaluer la présence des escargots. Il suffit pour cela de créer un abri (par exemple : tuile ou piège INRAE).

Escargot petit gris

Le seuil de traitement est de 5 escargots au sol sous l'abri.

Un observatoire escargots est animé par la firme De Sangosse pour adapter le bon positionnement des anti-limaces / escargots. (<https://www.ciblage-anti-limaces.fr/>)

Seuls des anti-limaces sous forme d'appâts au sol peuvent être utilisés, préférer l'utilisation d'une solution de biocontrôle à base de à base de phosphate ferrique (autorisé en agriculture biologique) à l'utilisation de métaldéhyde (CMR2).

©Crédits photos : INRAE, Ephytia, IFV, Washington University, Cotton D INRAE, D Blancard INRAE, CA16, Agroscope Changins Suisse.



MALADIES ET RAVAGEURS ÉMERGENTS

Ces ravageurs préoccupants ne sont pas encore arrivés dans le vignoble de Cognac mais sont extrêmement nuisibles.

Pour les organismes de quarantaine, la découverte de tout symptôme correspondant aux descriptions ci-dessous doit impérativement être signalée au **SRAL Nouvelle-Aquitaine** sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr ou **FREDON Nouvelle-Aquitaine** contact@fredon-na.fr pour confirmer la présence et mettre rapidement en œuvre un plan d'éradication.

Maladie de Pierce

Causé par :

Bactérie *Xylella fastidiosa* (Organisme de Quarantaine Prioritaire)

Véhiculé par :

De nombreux insectes piqueurs-suceurs

Symptômes :

Dessèchements puis nécroses et chute des feuilles.



Aoûtement inégale et pétioles persistants après la défoliation.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf



Scarabée japonais

Popillia japonica

(Organisme de Quarantaine Prioritaire)

Symptômes : il ronge le limbe des feuilles, donnant un aspect de dentelle. Mais souvent, la nervure principale reste intacte.

Dégâts : Adultes se nourrissent de près de 300 hôtes végétaux dont la vigne.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/06/Plaqueette-P.Japonica-2022-int.pdf>

Punaise diabolique

Halyomorpha halys

(Organisme non Réglementé mais invasif)

Dégâts :

Punaise très polyphage. Peut altérer les arômes des vins via les substances qu'elles dégagent lors du foulage des raisins.



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.fredon.fr/grand-est/sites/grand-est/files/Plaquettes/punaise%20diabolique.pdf>



Chenille de *Cryptoblabes gnidiella*



Pyrale du Daphné

Cryptoblabes gnidiella

(Organisme non réglementé)

Dégâts :

Larves consomment les organes fructifères de la vigne notamment à partir de la véraison. Momification des baies.



OBSERVATIONS ET SEUILS DE TRAITEMENTS

Maladies Ravageurs	Stades d'observation	Fréquence d'observation	Organes observés	Observations et comptages à réaliser	Seuils de traitements, outils d'aide à la décision et moyens de lutte
Eutypiose	Printemps	1 observation	Cep entier	Repérer les ceps atteints, les marquer	Pas de lutte chimique, mesures préventives uniquement, remplacement ou recépage
Esca/bda	Été	1 observation	Cep entier	Repérer les ceps atteints, les marquer	Pas de lutte chimique, mesures préventives uniquement, remplacement ou recépage
Excoriose	À la taille	1 observation	Bois d'un an	Repérer les ceps atteints	20% des pieds
Nécrose bactérienne	Mai à juin	1 observation	Cep entier	Repérer les parcelles contaminées	Mesures prophylactiques associées aux traitements cupriques
Mildiou	1 ^{ère} feuille étalée à véraison	1 fois par semaine	Feuilles et grappes	Appréciation de l'état sanitaire	Modèles de prévision des risques, bsv, témoin non traité, bulletins de préconisation
Oïdium	Boutons floraux séparés à fermeture de la grappe	1 fois par semaine	Feuilles et grappes	Appréciation de l'état sanitaire	Modèles de prévision des risques, bsv, témoin non traité, bulletins de préconisation, protection à partir du stade début boutons floraux séparés selon historique de la parcelle
Black-rot	Grappes visibles à véraison	1 fois par semaine	Feuilles et grappes	Appréciation de l'état sanitaire	Bulletins de préconisation, bsv, témoin non traité, lutte combinée à celle contre le mildiou ou l'oïdium
Flavescence dorée et bois noir	Dès aoûtement	1 observation	Feuilles, rameaux et grappes	Prospections obligatoires, repérage et marquage des ceps atteints	Lutte définie par arrêté préfectoral
Pourriture grise	Été	1 fois par semaine	Grappes	Appréciation de l'état sanitaire	Mesures prophylactique, lutte chimique aux stades A ou B
	Avant la récolte	1 observation	100 grappes	% de grappes attaquées % moyen de botrytis	
Acariose	Toute la saison, en particulier sur jeunes plants	1 fois par semaine	Feuilles	Confirmation du diagnostic sous loupe binoculaire	Soufre au stade 03 si acariose l'année précédente avant la 3 ^{ème} feuille
Acarien rouge Et acarien jaune	Stade 9 au stade 12	1 fois par semaine	50 feuilles, 1 feuille par cep	% de feuilles occupées	70 % de feuilles occupées
	Fin floraison À véraison	1 fois par semaine	50 feuilles, 1 feuille par cep	% de feuilles occupées	30 % de feuilles occupées
Tordeuses 1^{ère} génération	Boutons floraux séparés à nouaison	1 fois par semaine	50 inflorescences	Nombre de glomérules	Suivi de vols (piégeage sexuel) Compter le nombre de glomérules pour 100 grappes afin d'estimer le risque de développement des tordeuses en G2 : - 5 à 30 glomérules pour 100 grappes : risque modéré - nombre de glomérules pour 100 grappes > 30 : risque fort
Tordeuses 2^{ème} génération	Baies à taille de pois à véraison	1 fois par semaine	100 grappes	Présence des œufs et chenilles, estimation des perforations	Suivi des vols (piégeage sexuel et/ou alimentaire) Intervention à réaliser en fonction : - du nombre de glomérules observés en G1 - De l'observation des pontes en G2 (seuil pour eudémis de 10 pontes pour 100 grappes)
Noctuelles	Début du gonflement du bourgeon à pointe verte visible	1 fois par semaine	Totalité des bourgeons de 100 ceps	Nombre de ceps avec au moins un bourgeon attaqué	15 % des ceps avec au moins un bourgeon attaqué
Cochenilles	Débourrement	1 observation	50 ceps	Présence de cochenilles	Forte présence, fumagine, ou risque de transmission virale élevé
	Début juillet	1 observation	25 feuilles (face inférieure)	Présence de larves	
Pyrale	2-3 Feuilles étalées à boutons floraux séparés	1 fois par semaine	25 ceps	Présence de pyrale	100 % des ceps occupés par au moins une pyrale